

**Mars 2010 / N°79**

## PARAMETRES AGIRC/ARRCO

Les paramètres AGIRC/ARRCO sont modifiés chaque année au 1<sup>er</sup> avril. Ces revalorisations sont définies par des accords paritaires dont la CFTC est signataire. Depuis 2001 la valeur de service du point évolue en fonction de l'indice des prix et le salaire de référence en fonction du salaire moyen AGIRC/ARRCO. Le dernier accord date du 23 mars 2009 et vient à échéance le 31 décembre 2010.

La différence d'indice de référence produit depuis 2001 une baisse constante du rendement. En 2010, il sera de 6,70% en AGIRC et de 6,59% en ARRCO. Les Organisations Syndicales ont l'intention de faire cesser cette érosion du rendement, ce qui suppose pour l'avenir le choix d'un indice identique pour la valeur du point et pour le salaire de référence.

### Valeur du point :

Une augmentation de 0,72% au 1<sup>er</sup> avril (soit 0,86% sur l'année) avec une inflation 2010 prévisionnelle de 1,20 % et la prise en compte d'un effet report de 2009 sur 2010 de 0,34%.

La valeur de service du point sera :

- AGIRC : 0,4216 €
- ARRCO : 1,1884 €

**Salaire de référence** qui permet l'attribution de points :

- Augmentation de 1,30% en 2010 dont un correctif négatif de -0,6%

Le salaire de référence sera pour 2010 :

- AGIRC : 5,0249
- ARRCO : 14,4047

**La GMP** (Garantie minimale de Point) permet d'attribuer 120 points AGIRC aux cadres sous

plafond ou dont le salaire est inférieur au « salaire charnière ».

La cotisation mensuelle GMP est de 62,81 €

La cotisation annuelle GMP est de 753,72 €

Le salaire charnière sera de 38 332,92 €

Décision à l'ordre du jour du :

- Conseil d'Administration AGIRC le 11 mars 2010
- Conseil d'Administration ARRCO le 12 mars 2010

## RESULTATS D'ELECTIONS COLLEGE CADRES

L'UGICA-CFTC est heureuse de vous présenter différents résultats d'élections professionnelles récents où la CFTC, dépassant le seuil de 10%, conserve ainsi sa représentativité.

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE SYNGENTA EN FRANCE

Le 4 février 2010, s'est déroulé le premier tour des élections professionnelles chez Syngenta en France, deuxième groupe semencier mondial, 25000 salariés.

**La CFTC est arrivée première avec 51,10% des voix.**

Les salariés de Syngenta couvrant 10 sites en France ont été appelés aux urnes le 4 février 2010 pour le premier tour des élections professionnelles : 670 inscrits, 476 votants,

La CFTC a obtenu 51,10% des voix, FO 30,04% et la CFDT 17,11%.

**Nous avons obtenu 41,75% pour les cadres.**



Cela signifie que nous sommes maîtres de la signature des accords au niveau national!

Nos Délégués Syndicaux sont donc maintenus dans leurs fonctions.

Ces résultats ont demandé beaucoup de travail et vont en demander encore énormément car Syngenta est en cours de restructuration et de négociation salariale.

Les équipes se mettent en place à travers les CE et bientôt le CCE en Avril ainsi que le Comité européen en mai.

Claire Etineau (DS, DSC, élue CE et DP), Vice-présidente de l'UGICA-CFTC, tient notamment à remercier la cellule élections professionnelles de la Confédération pour l'aide apportée à la préparation de ces élections.

### ***ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU FAFIEC***

Le FAFIEC (Financement de la formation pour les métiers de l'informatique, de l'ingénierie, du conseil et des foires et salons) est l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils (convention collective nationale « SYNTEC »)

Pour sa 1<sup>ère</sup> participation aux élections professionnelles de la DUP, la CFTC a présenté 10 candidats sur un maximum de 12.

La CFTC remporte, en titulaires 5 postes sur 6 (même score en suppléants) : tous les candidats CFTC sont élus !

### **2010 : UN MARCHÉ DE L'EMPLOI CADRE MOROSE**

Selon le « panel APEC entreprises » rendu public par l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), aucune amélioration n'est à prévoir sur le marché de l'emploi cadre en 2010. Alors même que l'année 2009 a déjà enregistré une

baisse des recrutements d'environ 28% par rapport à 2008, l'association estime que « 130 000 à 138 000 cadres devraient être recrutés en 2010, soit une baisse comprise entre 10% et 4% par rapport à 2009 ».

Les plus impactés par cette fragilité du marché en 2010 : les cadres jeunes diplômés. Les entreprises devraient en effet baisser de 20% à 27% leurs embauches de jeunes diplômés au statut cadre, soit un niveau de recrutement de débutants équivalent à celui de 1993... Or ceux-ci étaient 68 000 à entrer sur le marché du travail en 1993, contre 120 000 en 2010. L'UGICA-CFTC redoute ainsi la déclassification de nombreux jeunes, qui, même titulaires de diplômes élevés, seront nécessairement contraint d'accepter des postes de niveau inférieur : la paupérisation des cadres, régulièrement dénoncée par notre union, risque donc de s'aggraver.

Autre effet pervers de la situation actuelle, « la vitesse du retour à l'emploi diminue » indique Jacky Châtelain, directeur général de l'APEC. L'association observe un allongement de la durée de retour à l'emploi des chômeurs qu'elle accompagne (35 000 en 2009) : le taux de retour à six mois était de 42% en 2008, 37% pour 2009 et devrait tomber à 35% en 2010. Et le taux de retour à l'emploi à 12 mois pourrait lui atteindre les 50% en 2010, contre 72% en 2008.

S'agissant enfin des filières d'emploi, toutes seraient affectées par la dégradation du marché, excepté deux d'entre elles : les fonctions « commerciale » et « informatique ». De même, la fonction « études, recherche et développement » représenterait à elle seule une embauche sur cinq.

L'UGICA-CFTC s'inquiète naturellement de ces mauvais chiffres démontrant que la crise a impacté l'ensemble des catégories professionnelles. Seule éclaircie au tableau : l'APEC prévoit une reprise des recrutements à partir de 2011 avec des prévisions très optimistes pour 2013 et 2014... Mais la route est encore longue.